Assemblée générale de l'Association du Corps Intermédiaire des Lettres (ACIL)
5 octobre 2023, 16h15, salle 3032

Présent·e·s : Aliénor Vauthey, Amine Rusi El Hassani, Anne-Christel Zeiter, Carine Bernasconi, Céline Magada, Chia-Wei Lin, Cyrille François, Daria Zalesskaya, Desmond Kraege, Enit Steiner, Francis Kay, Irene Quadri, Jacob Lachat, Jérôme Jacquin, Leticia Ding, Luc Mahieu, Mireille Berton (présidente[1]) Nicola Pozza, Olivier Thévenaz, Sarah Munoz, Teresita Alegre Makiadi, Valentin Decoppet.

Excusé· : Alain Ausoni, Hélène Cordier.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de l'AG 2022
3. Communications du comité
   3.1 Présentation du Comité et missions de l'ACIL
   3.2 Adoption du Rapport d'activités 2022-2023
4. Rapport des vérificateurs·trices des comptes, adoption par l'assemblée
5. Planification 2024-2028
6. Retour sur la question des doctorant·e·s sans contrat à l'UNIL
7. Élection des membres du Comité 2023-2024
8. Élection des vérificateurs·trices des comptes
9. Divers et propositions individuelles

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour. Point 6 nouveau, « Charte des AG de section ». L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du PV de l'AG 2022

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Communications du comité

3.1 Présentation du Comité et missions de l'ACIL

Mireille présente le comité actuel et rappelle les différentes missions du CI.

L'association a pour buts :

- de défendre et promouvoir les intérêts des membres de l'ACIL ;
- de les représenter auprès des autorités académiques et politiques ;
- de favoriser les contacts et les échanges entre ses membres.

L'accueil des nouvelles et nouveaux membres du CI du mardi 3 octobre 2023 a parfaitement fonctionné pour ce troisième point. Nous espérons pouvoir proposer cet évènement chaque année.

Les membres actuel·le·s du comité sont

- Carine BERNASCONI (webmaster) : 1A, Histoire et esthétique du cinéma ;

[1] Nous n'avons pas procédé à un tirage au sort (article 11.4 de nos statuts), car Hélène Cordier n'étant plus membre du CI, elle n'est plus co-présidente. Mireille Berton est donc désignée présidente de l'AG.

- Mireille BERTON (coprésidente) : MER1, Histoire et esthétique du cinéma ;
- Hélène CORDIER (coprésidente) : AD, français médiéval / coordinatrice CEMEP ;
- Leticia DING : MA, français médiéval ;
- Cyrille FRANÇOIS (secrétaire) : MER1, français langue étrangère ;
- Céline MAGADA (trésorière) : DocFNS, anglais ;
- Nicola POZZA : MER2, SLAS (Asie du Sud) ;
- Aliénor VAUTHEY (secrétaire) : AD, français ;
- Daria ZALESSKAYA, MA, SLAS (Slave).

Le contrat d'Hélène Cordier ayant pris fin le 30 septembre 2023, elle n'est plus membre du CI et doit se retirer du comité.

3.2 Adoption du Rapport d'activités 2022-2023

Mireille présente le rapport d'activités 2022-2023. Quelques-uns des éléments mis en avant sont :

Rencontres avec le Décanat

L'ACIL a rencontré le Décanat deux fois au cours de l'année écoulée.

- Elle a notamment échangé avec lui au sujet du document de recommandations pour la production scientifique des doctorant·es, de la relève, du programme BNF, de la valorisation du statut de 1AD.
- Rappel qu'il existe des modèles d'attestations de valorisation de l'engagement institutionnel pour le CI.

Rencontres avec les membres du CI

Retour sur les rencontres avec les membres des commissions permanentes et les membres des commissions temporaires.

- Rencontre avec les membres ayant siégé à une commission permanente. Ont été relevés les points suivants :
    - Le CI n'est pas représenté dans la Commission facultaire d'éthique. Il ne semble pas nécessairement urgent de revendiquer un siège dans cette commission, mais la question pourrait se poser.
    - La Commission Relève et Égalité s'est penchée sur la question de la valorisation du statut des 1A. Malgré le soutien du Décanat, cette demande a reçu un préavis négatif du service juridique, car la valorisation du statut de 1A (par exemple en accordant aux 1A la responsabilité de leurs enseignements) reviendrait à rapprocher les 1A des MA mais avec un salaire inférieur. Ne pas leur ajouter de charges reviendrait donc à protéger le statut de 1A en évitant d'alourdir leur cahier des charges.
- Rencontre avec les membres ayant siégé à une commission temporaire. Peu de membres étaient présent·e·s lors de cette rencontre. Ont été relevés les points suivants :
    - L'interface pour consulter les dossiers des candidat.e.s est peu commode et ralentit le travail des commissions.
    - L'ACIL a proposé au Décanat d'utiliser une déclaration d'éventuels conflits d'intérêt (sur le modèle d'autres institutions) au sein des commissions de nomination. Le Décanat juge ce genre de document inutile, car l'objet est discuté de vive voix et les éventuels conflits d'intérêt sont mentionnés dans le rapport de la commission. Par ailleurs, la Suisse étant petite et les personnes d'un même domaine se connaissant généralement, le risque serait que tout le monde devrait théoriquement se rétracter. Il faut relever que c'est aussi le cas des petites disciplines en France où les membres des concours de nomination sont tout de même amenés à déclarer leurs conflits d'intérêt, d'où l'importance de distinguer la déclaration des conflits d'intérêt et l'action de se rétracter.

- Des collègues ont témoigné d'un problème de confidentialité entre les commissions et le CF, puisque certaines informations confidentielles partagées au CF sont parvenues aux oreilles de membres des commissions en question. Ceci est inacceptable, car les membres tant des commissions que du CF doivent pouvoir compter sur la confidentialité de ces instances pour travailler librement.

Rencontres avec ACIDUL

L'ACIL a participé à plusieurs rencontres avec ACIDUL ainsi que les autres associations facultaires du CI, avec comme point commun le souci de la précarité.

– Stabilisation de 25 personnes à Zurich via des postes de *lecturers* ou *research lecturers*.
  Un·e membre du CI demande si ces postes ne sont pas un nouveau moyen de donner des postes au rabais et de créer encore de la précarité en demandant d'accomplir les mêmes tâches que des Prof. avec de moins bonnes conditions. Il faudrait notamment vérifier si ce système ne favorise pas la décharge vers le bas de tâches administratives, par exemple. Mireille pense que la part d'administration n'est pas très importante dans ces postes, et que l'un de leurs buts principaux est de permettre de reprendre des cours structuraux que personne n'a jamais le temps de remanier. Un·e autre membre du CI se demande si les *research lecturers* travaillent sur leurs propres recherches ou sont engagé·e·s sur des projets de recherches proposés par d'autres. On se demande également si la distinction entre *lecturers* et *research lecturers* correspond à notre distinction MER1/MER2, mais le fait que toutes ces personnes soient engagées avec une thèse rapproche le statut de celui du MER1, dont le cahier des charges peut également contenir plus ou moins de recherche. Finalement, un·e membre trouve la démarche un peu hypocrite de la part d'une université qui est connue pour recruter les Prof. principalement à l'international et qui limite ainsi la relève locale à ce type de poste offrant de moins bonnes conditions. On lui répond que le système va faire l'objet d'une évaluation et que ces postes ne sont pas conçus comme des voies de garage, puisqu'ils peuvent aussi servir de tremplin pour se présenter à un post de prof.

Échanges avec le Graduate Campus

– Un·e membre du CI rappelle l'existence du document « Référentiel de compétences acquises par les titulaires d'un doctorat ès Lettres en Suisse », qui ne semble pas être très connu. Rédigé par les Universités de Lausanne et de Genève, ce document permet de valoriser les compétences acquises pendant le doctorat et d'éviter la croyance selon laquelle les années de thèse seraient des années inutiles et perdues si l'on ne poursuit pas une carrière académique. Il serait intéressant de savoir s'il est envoyé d'office aux nouvelles et nouveaux docteur·e·s et il pourrait valoir la peine de le diffuser ou de s'appuyer dessus pour contacter l'ORP. Leticia précise que le document distribué par le Graduate Campus aux personnes suivant ses ateliers est très similaire.
– Mise à jour ou création de documents en lien avec la thèse et l'assistanat. Nicola précise que le document de recommandation sur les productions scientifiques s'insère dans un changement de paradigme souhaitable, notamment encouragé par les nouveaux CV du FNS, qui s'axe davantage sur la qualité que la quantité de la production. Les personnes siégeant dans des commissions de nomination ou au Conseil de Faculté voient souvent passer des dossiers avec de très longues listes de publications, donc il faut que tout le monde soit attentif à ce changement de paradigme et ne se contente pas de dénombrer les publications des candidat·e·s.

Propositions d'actions futures

– Après la première édition d'un événement d'accueil des nouvelles et nouveaux membres du CI, le comité de l'ACIL va voir s'il faudrait le renouveler chaque année. L'idée consiste à en discuter avec le décanat qui avait proposé de participer plus étroitement à l'organisation.
– Les priorités de l'ACIL pour cette année sont la relève, l'après-thèse et le climat. Un·e membre du CI rappelle que le fait que la Suisse ne participe plus aux programmes européens pose un gros problème. Mireille reviendra plus tard sur ce point.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité. Le Comité de l'ACIL est remercié et félicité pour son travail.

4. Rapport des vérificateurs·trices des comptes, adoption par l'assemblée

Le rapport des comptes est adopté à l'unanimité. Il est donné décharge à la trésorière.

5. Planification 2024-2028

La période de rédaction des rapports de planification est souvent une période tendue, marquée par un manque de communication, de transparence et par un rapport de verticalité. Le CI n'a pas toujours une voix dans l'affaire. Les pratiques sont très différentes d'une section à l'autre. En cinéma, par exemple, un Bureau a été créé à cet effet, qui comporte des représentant·es de chaque corps, chargé·es de faire remonter les voix de leur corps. Mireille encourage les membres du CI à s'impliquer autant que possible dans les discussions. Elle demande aux membres présent·e·s si toutes les sections mettent en place un groupe de travail pour élaborer les rapports. Il apparaît que ce n'est pas du tout systématique.

Un·e membre représentant le CI à la CPA précise qu'on observe dans la rédaction des rapports une diversité de pratiques énorme de section en section, ce qui pose problème pour la qualité du traitement des rapports par la Commission. Ce serait bien que l'ACIL soit un moteur de proposition pour qu'il y ait une meilleure uniformisation des pratiques de rédaction, ce qui faciliterait le travail de la commission. Il ne s'agirait pas d'imposer des procédures rigides, mais des recommandations, éventuellement sous forme de canevas. Plusieurs personnes approuvent cette proposition, tout en relevant que les sections sont très différentes entre elles, notamment celles qui sont structurées en différentes filières et disciplines, ce qui complique la possibilitéd'uniformisation. Les demandes restant quand même de manière globale les mêmes, il devrait être possible de proposer un canevas plus précis et systématique, ce qui semble tout à fait envisageable. Un des problèmes concernant la CPA concerne notamment la superposition des niveaux lorsque les mêmes rapports doivent aborder le renouvellement des postes et la création de nouveaux postes, mais aussi les stabilisations et les promotions. Il est difficile de travailler entre le structurel et le personnel.

Un·e membre du CI se demande si les AG de section sont vraiment le bon endroit pour discuter des rapports de section. Partagé par d'autres collègues, cet avis se fonde notamment sur le fait que ces AG interviennent souvent trop tard, qu'elles sont trop courtes, et qu'elles n'offrent pas suffisamment de temps pour discuter. Il serait peut-être utile de créer un groupe de réflexion pour discuter des bonnes pratiques. Les groupes de travail mis en place par certaines sections semblent être un bon départ. Il faut néanmoins que le travail de ces groupes soit transparent et que leurs résultats soient également présentés de manière transparente à la section et à la CPE (qui en sont les auteur·e·s ? qui a été consulté ? etc.).

Autre point abordé au sujet de la CPA : est-ce que le CI et assez bien représenté quand on constate le déséquilibre entre les représentant·es du CI et du CP au sein de la commission ? Notre représentant·e à la CPE pense que le CI y est beaucoup défendu, y compris par les professeur·es, et qu'il y a une très bonne écoute. On pourrait néanmoins réfléchir éventuellement à demander un·e troisième représentant·e du CI.

6. Charte des AG de section

Aliénor présente la proposition de charte élaborée par Giulia Cela (voir la proposition en annexe) concernant les AG de section, dont on rappelle qu'elles doivent se faire à la fréquence minimale d'une part année. Il s'agit de voir si une telle charte pouvait être adoptée par le plus de sections

possibles. Cette charte pourrait également être proposée au Conseil de Faculté comme base de discussion sur le thème de l'uniformisation souhaitable des pratiques. Un·e membre du CI propose d'ajouter un point sur le format du PV qui est pris durant la séance : s'agit-il d'un PV restituant le détail des discussions ou ne donnant que les informations générales sur les résultats de vote par exemple ? Un·e autre membre du CI rappelle l'existence de la directive 0.4 de la Faculté des Lettres sur les unités de la Faculté. Bien qu'elle soit très peu détaillée, certains points détaillés par la charte s'y trouvent néanmoins réglementés. Il faudrait. pour élaborerune proposition de charte, repartir de cette directive en indiquant quelques points en préambule, afin de ne laisser dans le corps du texte que es points qui ne sont pas contraignants. Cela permettrait de bien souligner que certains points *doivent* être respectés, tandis que d'autres relèvent d'un « guide des bonnes pratiques » sur lesquels les sections peuvent s'appuyer.

7. Retour sur la question des doctorant·e·s sans contrat à l'UNIL

Les doctorant·es sans contrat font-ils partie du CI ? Pour ACIDUL, les doctorant·es font apparemment partie du CI, alors que le Décanat de la Faculté a rappelé à l'ACIL qu'ils font partie du CE. L'ACIL donne comme conseil de démissionner des commissions dans laquelle on représente le CI lorsque son contrat se termine. Un·e membre du CI rappelle la distinction entre la qualité de membre d'association (ACIL ou ACIDUL) et membre du collège électoral du CI. C'est la raison pour laquelle l'ACIL utilise deux adresses différentes : l'une pour les informations générales et la convocation à l'AG ; l'autre pour les appels à candidatures et les votes.

8. Élection des membres du Comité 2023-2024

Mireille commence par demander s'il y a des candidatures de membres souhaitant faire partie du Comité. Deux candidatures sont proposées :

- Sarah Munoz (MA, Histoire de l'art) ;
- Amine Rusi El Hassani (AD, philosophie).

Par ailleurs, les membres actuel·le·s du comité se représentent à l'exception d'Hélène Cordier (dont le contrat d'AD a pris fin) et de Cyrille François (qui laisse sa place au comité pour favoriser les nouvelles personnes qui souhaiteraient s'engager, tout en prévoyant de continuer de participer activement aux réunions).

Sont candidat·es :

- Carine BERNASCONI : 1A, histoire et esthétique du cinéma ;
- Mireille BERTON : MER, histoire et esthétique du cinéma ;
- Leticia DING: MA, français médiéval ;
- Céline MAGADA : Doc FNS, anglais ;
- Sarah MUNOZ : MA, histoire de l'art ;
- Nicola POZZA : MER, SLAS (Asie du Sud) ;
- Amine RUSI EL HASSANI : AD, philosophie ;
- Aliénor VAUTHEY : AD, français ;
- Daria ZALESSKAYA : MA, SLAS (Langues slaves).

Les 9 candidat·es sont élu·es en bloc. L'ACIL remercie chaleureusement Hélène Cordier pour son engagement sans faille au sein du comité en tant que co-présidente et lui souhaite le meilleur pour la suite.

9. Élection des vérificateurs·trices des comptes

Olivier Thévenaz et Jérôme Jacquin sont élus.

10. Divers et propositions individuelles

Mireille présente le « message FRI 2025-2028 ». Pour la première fois, une consultation a été menée, un projet de message ayant été soumis à différentes instances du domaine de l'éducation. Le Conseil Fédéral adoptera le message en février 2024. Il sera voté en hiver 2024 pour être implémenté en 2025. MB résume la position d'Actionuni, organe de représentation des hautes écoles suisses, au sein duquel Lausanne est représentée par ACIDUL.

La séance est levée à 17h52.

Annexe. Proposition de charte pour les AG de section.

Charte de la Section

- concernant les Assemblées Générales-

1. Les assemblées générales doivent engager activement l'ensemble des personnes présentes. Il ne s'agit pas d'une séance d'information mais d'un organe décisionnel de la section.

2. Lors du vote, l'objet doit être défini comme définitif ou consultatif.

3. Si comprendre l'objet d'un vote nécessite d'avoir reçu des informations précises ou de la documentation, celles-ci sont fournies aux collaborateur·ice·s en amont de la séance, en même temps que l'ordre du jour.

4. Dans le cas d'un vote au sujet d'un objet ferme dont les conséquences sont définitives et concernent directement les collaborateur·ice·s, les activités de la section ou son avenir, la prise de décision doit respecter ces quatre étapes essentielles :

   4.1. Informer
   4.2. Consulter
   4.3. Concerter
   4.4. Codécider

5. Au moment du vote, l'objet doit être affiché au PowerPoint, sous la forme d'une question fermée.

6. Un temps de débat ou de tour de parole doit être prévu avant le vote. Dans l'idéal, chaque corps et chaque domaine s'exprime.

7. Si le vote concerne un·e collaborateur·ice présent·e, il s'effectue obligatoirement et systématiquement à bulletin secret.

8. Bien que la présente charte préconise la systématisation du vote à bulletin secret, le vote à main levée est demandé systématiquement dans l'ordre réglementaire :

   8.1. Oui
   8.2. Non
   8.3. Abstention